



REGLEMENT

I – Qui est invité à participer ?

Ce concours est ouvert à tous les lycéens d'Ile-de-France passionnés d'Histoire.

II – Pour participer

Un lycéen peut être candidat seul ou en groupe avec d'autres élèves de sa classe.

La durée de la vidéo ne doit pas excéder 3 minutes.

Les candidats sont libres de choisir le sujet de leur choix dans la limite des périodes définies pour chaque niveau de classe en lien avec son programme :

Pour les élèves de Seconde : Antiquité et Moyen Age

Pour les élèves de Première : Révolution et Empire

Pour les élèves de Terminale : Totalitarismes et Seconde Guerre mondiale

Tous les formats, y compris les plus originaux, sont les bienvenus !

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation.

III - Les critères de sélection du jury

Une attention toute particulière sera portée à la **rigueur historique** du contenu proposé.

Nous serons également attentifs à l'**originalité de l'approche choisie**. Les candidats sont invités à explorer leur créativité.

Soignez la qualité du son et de l'image quand cela est possible. Et si vous vous en sentez capable, essayez-vous à l'art du montage !

IV – Dates et sélection

La vidéo doit être envoyée par WeTransfer d'ici le **mardi 8 novembre minuit** à mbouguet@histoiredelire.fr. Les noms et prénoms, la classe, le nom de l'établissement et la ville du lycée des participants doivent figurer dans le mail

d'envoi de la vidéo. Chaque candidature doit également s'accompagner des formulaires d'autorisation d'exploitation du droit à l'image disponibles sur notre site internet pour chacun des élèves participants.

Un jury composé de l'association Histoire de Lire et de la région Ile-de-France se réunira pour choisir le lycéen ou le groupe d'élèves lauréat.

V – Soirée de remise des Prix

Le lycéen ou le groupe d'élèves lauréat recevra son prix sur scène lors de la grande soirée de remise des Prix YouTubeurs d'Histoire 2022 aux côtés des YouTubeurs nommés, le vendredi 18 novembre.

La soirée se poursuivra par une rencontre autour d'un verre avec le public et les YouTubeurs.

VI – Dotation

Des lots seront offerts aux participants : cartes lire, places de cinéma... L'élève ou le groupe d'élèves lauréat recevra le Prix « Meilleur vulgarisateur d'histoire lycéen ».

VII – Confidentialité

Les informations personnelles fournies par les candidats ne seront utilisées que pour le présent concours.

VIII – Propriété intellectuelle

Du seul fait de l'acceptation du prix, le lycéen ou le groupe d'élèves lauréat cède aux organisateurs à titre gracieux les droits de propriété intellectuelle de ses travaux, notamment à des fins de communication.

IX – Droit à l'image

Les temps forts de la grande soirée de remise des Prix feront l'objet d'une captation vidéo et sont susceptibles d'être diffusés sur le site, la chaîne YouTube et les réseaux sociaux de l'association Histoire de Lire et de ses partenaires.

Chaque candidat est prié de bien vouloir retourner le formulaire d'autorisation d'exploitation de droit à l'image disponible sur notre site internet complété et signé avec sa candidature ou le mardi 15 novembre au plus tard, en prévision de la soirée de remise des prix.

X – Application du présent règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.